

HONORAIRES DE L'AGENCE HORS TAXE

VENTES LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL

Montant de la Transaction	Honoraire en Pourcentage
0€ à 100 000€	10%
100 001€ à 300 000€	8%
300 001 à 500 000€	7%
500 001 à 750 000€	6%
750 001€ à Plus	5%

Les Honoraires, de ventes locaux à usage d'habitation ou professionnel, peuvent aussi être de nature forfaitaire indiqué dans le mandat de vente.

VENTES EN VIAGER (sur la valeur vénale du bien)

Montant de la transaction	Honoraire en Pourcentage
TOUT MONTANT	10%

Les Honoraires, en viager, peuvent aussi être de nature forfaitaire indiqué dans le mandat de vente.

VENTES LOCAUX A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL

Montant de la transaction	Honoraire en Pourcentage
TOUT MONTANT	10%

Les Honoraires, de ventes locaux à usage commercial ou industriel, peuvent aussi être de nature forfaitaire indiqué dans le mandat de vente.

VENTES TERRAINS A BATIR

Montant de la transaction	Honoraire en Pourcentage
TOUT MONTANT	10%

Les Honoraires, de ventes terrains à bâtir, peuvent aussi être de nature forfaitaire indiqué dans le mandat de vente.

Arrêté du 10 Janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans les transactions immobilières.

Le prix de ces prestations dont le règlement incombe aux acquéreurs (sauf convention contraire précisée dans le mandat de vente) est indiqué toutes hors taxe et sont incluses dans nos annonces publicitaires.

HONORAIRES DE L'AGENCE LOCATION

Location soumise à la loi n°89-462 du 6 Juillet 1989 :

- Honoraire de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de bail : 12€/m² TTC pour chacune des parties.
- Honoraire d'état des lieux 3€/m² TTC pour chacune des parties.
- Honoraire de mise en location : 5% TTC du loyer annuel Charges comprises à la charge exclusive du bailleur.

Location non soumise à la loi n°89-462 du 6 Juillet 1989 :

- 1 mois de loyer charge comprise pour chacune des parties.

Location des locaux commerciaux ou professionnels :

- 10% du loyer triennal, charges comprises +TVA à la charge du preneur.
 - 2 000€ H.T à la charge du bailleur.